

# Palmarès des jeunes urbanistes

Appel à candidatures

2014



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES



## Palmarès des jeunes urbanistes 2014 / Appel à candidatures

Le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière de développement équilibré du territoire ; il veille à la réduction des inégalités territoriales, promeut un cadre de vie de qualité pour tous, des métropoles et des territoires durables, accueillants, attractifs et accessibles.

C'est dans cet esprit que le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires lance la 5<sup>ème</sup> édition du Palmarès des Jeunes Urbanistes. Ce palmarès, organisé tous les deux ans, met en lumière des équipes françaises et internationales et des personnes qui, par leur inventivité, leurs approches novatrices, leurs prises de positions, leurs postures, leurs points de vue ou leurs recherches apportent des réponses aux problématiques contemporaines. Depuis 2005, 58 jeunes urbanistes ont été reconnus par le jury pour leur talent et leur capacité à « bouger les lignes » en proposant des concepts et des méthodes innovantes.

Les lauréats du palmarès 2014 bénéficieront de la diffusion de leurs travaux auprès d'un large public : visibilité auprès de porteurs de projets, sollicitations dans le cadre de manifestations organisées par le ministère (débat, colloque, ateliers, expositions). L'annonce des lauréats aura lieu à l'occasion de la cérémonie du Grand prix de l'urbanisme 2014. Une brochure présentant les travaux des lauréats sera distribuée lors de la cérémonie et sera diffusée sur le site internet du ministère.

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Le palmarès est ouvert à tous les professionnels dont les travaux visent à faire avancer l'urbanisme dans les différents domaines d'intérêts. Les candidats peuvent se présenter en équipe ou à titre individuel, chaque candidat ne pouvant présenter qu'un seul dossier :

- pour les candidatures en équipe, l'âge moyen des personnes composant l'équipe ne devra pas dépasser 40 ans avec une limite d'âge individuelle fixée à 45 ans (au 31 décembre 2014) ;
- pour les candidatures individuelles, la limite d'âge est fixée à 40 ans.

### UNE DÉMARCHE AU SERVICE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES

En réponse aux enjeux actuels d'un développement durable, solidaire et équilibré des territoires, de lutte contre le réchauffement climatique et l'étalement urbain, de prise en compte de la nature en ville et d'intégration des risques, le ministère souhaite valoriser, à travers ce palmarès, les savoir-faire et les approches transversales, intégrées et innovantes dans les différents domaines de l'urbanisme qui aideront à mettre en œuvre les principes du développement durable et constitueront l'ingénierie territoriale de demain.

### UN PALMARÈS OUVERT À L'INTERNATIONAL

Afin de garantir l'excellence et la diversité des talents, le palmarès vise à reconnaître et promouvoir, aux côtés des candidats français ou étrangers, des candidatures d'équipes européennes et internationales ayant pratiqué en France ou sur des territoires transfrontaliers. L'ensemble des candidatures sera examiné par un jury international.

### UN PALMARÈS REFLÉTANT LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

Sont concernées par cet appel à projet toutes les équipes nationales et internationales intervenant aussi bien dans le champ de la planification stratégique, de l'urbanisme réglementaire ou de la recherche-action, de l'aménagement opérationnel ou intervenant à tout moment du processus de la production urbaine. L'éventail des compétences et postures qui seront récompensées s'étend sur les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, de la sociologie, de l'histoire et de la géographie urbaine, du patrimoine, des sciences de l'environnement et des nouvelles technologies, du paysage, de l'économie, du montage de projet, de l'action foncière ou de l'ingénierie. Les candidats auront comme figure commune l'attachement à une approche globale, pluridisciplinaire, transversale et innovante, tournée vers des démarches de projet et de coconstruction associant les différents acteurs, au service de la qualité des réalisations, des démarches qui contribuent à faire évoluer les modes de faire.

**Le palmarès est ainsi l'occasion de mettre en lumière la diversité des acteurs intervenant en France dans le processus de transformation des villes et des territoires et faisant évoluer la pensée sur l'urbanisme.**

Les candidats seront issus du secteur public ou privé. Ils peuvent exercer en libéral ou venir de structures privées, de services des collectivités territoriales ou de leurs groupements, de services de l'État et de leurs établissements publics, d'instituts ou de laboratoires de recherche appliquée, d'agences d'urba-



nisme ou de conseil, mais également de structures de type associatif dont l'objet se rattache aux différentes dimensions de la ville et du territoire.

### LES CRITÈRES DE CHOIX

Pour être sélectionnés, les candidats devront démontrer, par leurs parcours professionnels ou académiques, qu'ils s'inscrivent dans un ou plusieurs des champs suivants :

- la capacité à prendre en compte les grands enjeux contemporains de l'urbanisme, tout particulièrement ceux liés aux territoires durables et résilients, et à intégrer les ressources locales et les réalités actuelles telles que les crises économiques, sociétales et environnementales, la difficulté des moyens et la nécessité de construire la transition écologique avec les acteurs des territoires, notamment les habitants ;
- l'investigation de domaines innovants, le développement de nouvelles méthodologies et de nouveaux modes de représentation et d'action ;
- l'aptitude à capitaliser les enseignements liés à leurs propres pratiques professionnelles et à prendre position par rapport aux différents courants de pensée actuels et aux enjeux de demain.

### LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers seront examinés conjointement par deux commissions techniques nationales qui prépareront la sélection finale par un jury international.

Le jury, composé de personnalités qualifiées dans le domaine de l'urbanisme ainsi que de lauréats des palmarès antérieurs et du Grand prix de l'urbanisme, se réunira à l'automne 2014 pour désigner les lauréats. Le palmarès sera proclamé à l'occasion de la cérémonie de remise du Grand prix de l'urbanisme 2014.

### VALORISATION DES LAURÉATS

Le ministère accompagnera les lauréats et facilitera leur visibilité auprès des porteurs de projets. Un ouvrage retraçant les travaux de chaque lauréat sera notamment réalisé. Les lauréats seront également sollicités dans le cadre des manifestations organisées par le ministère (débats, colloques, ateliers, expositions, etc. ).

### COMMENT POSTULER ?

Les dossiers de candidature seront rédigés en français et comprendront trois volets.

#### A/ L'inscription au palmarès :

- fiche de renseignements à compléter en ligne sur le site internet du ministère du Logement.

#### B/ Un volet informatif, visant à identifier le ou les candidats et qui comprendra :

- **le curriculum vitae** des candidats (2 pages maximum par personne) ;
- **une autorisation signée** de l'équipe comportant une cession de droit de reproduction et d'exposition à titre gratuit et s'engageant à fournir dans les mêmes conditions les documents nécessaires pour réaliser les supports de promotion et de valorisation du palmarès ;
- **une photo d'identité** du candidat ou de l'équipe au format jpeg ;
- une **synthèse** présentant rapidement le candidat ou l'équipe, son parcours et les axes majeurs qualifiant leurs travaux (1 page recto maximum) ;
- le cas échéant, le dossier pourra être accompagné de l'accord des supérieurs hiérarchiques des candidats ou d'une lettre de recommandation.

Chaque document sera enregistré séparément.

La commission se réserve le droit de demander des compléments d'informations et mentions légales des documents présentés.

#### C/ Un volet libre comprenant :

- une bibliographie commentée du candidat ou de l'équipe, présentant son parcours et sa posture, ainsi qu'une présentation de projets ou de réalisations.

Ce volet doit permettre de faire émerger du parcours et des travaux des candidats la cohérence et la spécificité de leur démarche (document d'un seul tenant de 20 pages maximum au format A4, d'une taille maximale de 200 Mo).

**IMPORTANT** : les fichiers demandés aux points B et C devront impérativement être compatibles avec Adobe Acrobat Reader et la résolution des illustrations devra être au minimum de 300 DPI.

## LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Chaque candidat ou équipe candidate aura pris soin de :

1. compléter la fiche de renseignements en ligne sur le site du ministère ;
2. transmettre les fichiers :
  - le volet informatif (4 documents au minimum) ;
  - le volet libre (1 seul document).

Les dossiers de candidatures dûment complétés devront être envoyés avant le **22 septembre 2014 à 12h** via la plateforme d'envoi melanissimo (<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr>) à l'attention de : [contact.pju@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.pju@developpement-durable.gouv.fr)

---

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Voir le site internet du ministère à la rubrique « Palmarès des jeunes urbanistes 2014 » : [www.territoires.gouv.fr/palmares-des-jeunes-urbanistes](http://www.territoires.gouv.fr/palmares-des-jeunes-urbanistes)

---

## CONTACT

En cas de difficulté ou de question technique concernant les envois de documents, vous pouvez adresser un courriel à : [contact.pju@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.pju@developpement-durable.gouv.fr)  
ou téléphoner à Cedric Boussuge au +33 (0)4 74 27 51 57

Pour toute question relative au fonctionnement du palmarès vous pouvez adresser un courriel à : [contact.pju@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.pju@developpement-durable.gouv.fr)  
ou téléphoner au référent du palmarès, Clémence Champenois au +33 (0)1 40 81 95 05

## Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires

Direction générale de l'Aménagement,  
du Logement et de la Nature

Arche sud  
92055 La Défense Cedex



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES